



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/16337
10 février 1984
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 10 FEVRIER 1984, ADRESSEE AU MINISTRE IRAQUIEN
DES AFFAIRES ETRANGERES PAR LE SECRETAIRE GENERAL

J'ai l'honneur de me référer à la lettre du 24 janvier 1984 (S/16289) par laquelle S. Exc. M. Al Qaysi m'informait des faits nouveaux survenus dans le conflit entre la République d'Iraq et la République islamique d'Iran et faisait état d'attaques militaires qui auraient été lancées contre des zones civiles iraqiennes. Le Gouvernement de la République islamique d'Iran a porté des accusations analogues et demandé qu'une mission d'enquête soit nommée pour établir les faits.

Je tiens à souligner tout d'abord qu'en tant que Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, je demeure profondément préoccupé par le nombre croissant de pertes en vies humaines et les souffrances que ne cesse de causer ce tragique conflit. Je ne peux non plus rester indifférent aux questions plus vastes qu'il soulève, en particulier à l'heure où les hostilités menacent de s'intensifier.

Compte tenu de ces considérations, j'ai dit à M. Izat Ibrahim Al-Douri, vice-président du Conseil du commandement de la Révolution de la République d'Iraq, au cours de nos entretiens à Casablanca, que j'estimais de mon devoir d'envoyer une mission dans les zones des deux pays dévastées par la guerre et ce, d'autant plus que les deux parties ont à maintes reprises fait état d'attaques lancées contre des objectifs civils. Cette mission serait chargée d'établir les faits afin de mettre à jour le rapport de la mission précédente qui avait été envoyée sur les lieux avec l'accord de votre gouvernement. Compte tenu des préoccupations exprimées par votre gouvernement, je propose en outre que la mission, qui serait dirigée par l'un de mes principaux collaborateurs, détermine également la position officielle des deux gouvernements concernant d'autres questions relatives au conflit. Ceci serait conforme au rôle de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales et l'adoption de mesures efficaces pour éliminer les actes d'agression. Etant donné les positions respectives des deux parties relativement aux résolutions du Conseil de sécurité, ce n'est que par des entretiens directs avec les gouvernements que le Secrétaire général peut espérer contribuer aux efforts dans ce sens. Lorsque les deux parties se seront mises d'accord sur son mandat, la mission pourra se rendre sur place dans les plus brefs délais.

La présente lettre traduit essentiellement ma préoccupation constante devant les déplorables conséquences de ce conflit tragique. A la réunion de Casablanca, ainsi qu'à l'occasion des fréquents entretiens que j'ai eus avec votre représentant permanent, j'ai fait tout mon possible pour être de quelque assistance. J'espère donc sincèrement que votre gouvernement accueillera favorablement la proposition par laquelle je tente à nouveau de répondre à vos préoccupations.

J'ai adressé une lettre de teneur similaire au Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran. Comme votre gouvernement a demandé que sa lettre soit distribuée comme document du Conseil de sécurité, j'ai pris les dispositions nécessaires pour que la présente soit également distribuée à ce titre.

(Signé) Javier PEREZ DE CUELLAR

